



ENCADR'FLASH

NAO 2025...bien, mais...

Après une PRE 2025, répondant aux attentes de l'encadrement, les NAO 2025 se sont déroulées dans un contexte de reflux de l'inflation mais aussi un financement incertain de l'entreprise. Pour rappel, ces 2 temps de négociations salariales impactent un seul et même compte, celui de l'entreprise.

L'année 2025 a aussi vu la mise en place d'un échelon supplémentaire, l'échelon 30.

Comme l'avait évoqué la CFE-CGC Groupe RATP, les NAO 2024 étaient en réalité un accord bi-annuel. En attribuant 7 points en décembre 2024, c'est en fait 7 points pour l'année 2025.

En complément de cette avancée non négligeable, les NAO 2025 proposent, en plus de quelques mesures sociales, la mise en place d'une prime pour les samedis travaillés et l'intégration d'une partie de la prime emploi (pour les opérateurs) ou la prime de responsabilité (pour l'encadrement) en salaire statutaire. Cette dernière représentant un bénéfice principalement pour les salariés statutaires pouvant faire valoir leurs droits à la retraite.

NAO 2025

- * Prime « samedis travaillés » (10€/jour)
- * Intégration partielle prime responsabilité au salaire statutaire (3,76 points)
- * Renouvellement possibilité paiement de 22 jours CET
- * Revalorisation prime médailles (+50%)



Bien que les propositions 2025 soient à saluer pour nos collègues opérateurs, l'encadrement est moins concerné, la CFE-CGC Groupe RATP, en tant que syndicat catégoriel, analysera en toute responsabilité l'accord NAO 2025.